



Plan opérationnel COVID-19

Services à la ferme

Le plan opérationnel des services à la ferme de Holstein Canada a été préparé conformément aux restrictions et mesures de protection et de sécurité provinciales et nationales relatives à la COVID-19. Les mesures supplémentaires de biosécurité et autres procédures et protocoles en interne ont pour but de protéger nos clients et nos employé(e)s sur le terrain. Chez Holstein Canada, nous défendons fermement notre mission, « Une industrie laitière canadienne en santé pour tous », et nous faisons très attention au fait que nos employé(e)s soient équipé(e)s de la meilleure protection pour leur permettre de remplir leurs tâches quotidiennes en sécurité et en toute confiance.

Évaluation du risque

Les employé(e)s des services à la ferme de Holstein Canada se déplacent chaque jour pour leur travail et livrent des services essentiels aux exploitations laitières partout au pays. Nous avons identifié les scénarios suivants pouvant créer des risques de COVID-19 dans le travail de notre équipe sur le terrain :

- Risque faible : Contact employé / employé – tous les employés se déplacent seuls dans leur propre véhicule pour se rendre à leurs rendez-vous. Le contact entre employés est minime, mais si cela se produit, ils doivent respecter une distance physique de 2 mètres lorsque cela est possible.
- Risque faible à modéré : Contact client / employé – les employés visitent entre une (1) et quatre (4) fermes par jour, du lundi au samedi. Lors de ces visites planifiées, il se peut que les employés s'approchent de deux (2) clients au maximum lorsqu'ils livrent les services à la ferme. Une distance de 2 mètres ne peut pas être toujours garantie.
- Risque faible à modéré : Déplacement en avion – lorsque les distances sont trop importantes pour se rendre en auto jusqu'aux fermes des clients, les employés réservent un billet d'avion.

Mesures de contrôles et de prévention

1. Distanciation physique

Afin de protéger nos employés et nos clients, Holstein Canada a mis en place un protocole de distanciation physique de deux (2) mètres. Nous recommandons fortement aux employés de respecter cette distance de 2 mètres autant qu'ils le peuvent, entre eux et les clients ou d'autres collègues.

Nos employés des services à la ferme sont tenus d'éviter tout contact physique avec les producteurs en respectant une distanciation physique de 2 mètres pendant la visite.

Les clients ont été informés de respecter ce protocole de distanciation physique de 2 mètres pendant la visite. Nous leur avons demandé de ne pas initier de contact physique (poignée de main ou autre). Nous exigeons également qu'un maximum de deux (2) membres de l'exploitation soient présents pendant la visite.



2. Hygiène des mains et hygiène respiratoire

Tous les employés ont été formés et doivent respecter les pratiques adéquates de lavage de main et d'hygiène respiratoire conformément aux lignes directrices provinciales.

Les employés des services à la ferme ont reçu des gants, du désinfectant pour les mains, des lingettes désinfectantes et des vêtements jetables à utiliser pendant leurs visites. Ils ont également des masques non médicaux, de type jetable et réutilisable, qu'ils doivent porter à la ferme lorsqu'il est impossible de respecter une distance de 2 mètres.

À leur arrivée à la ferme, les employés doivent se laver les mains et/ou utiliser du désinfectant pour les mains, mettre un masque et enfiler des gants en latex avant de commencer la visite du troupeau.

Pendant la visite, les employés des services à la ferme sont tenus de respecter une bonne étiquette d'hygiène respiratoire :

- Tousser ou éternuer à l'intérieur de leur coude ou dans un mouchoir;
- Jeter les mouchoirs usagés dans des récipients ayant un sac en plastique;
- Se laver les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (avec une teneur en alcool de 60 % minimum) après avoir toussé ou éternué; et
- Éviter de toucher leur visage, leurs yeux, leur nez ou leur bouche.

De plus, les employés doivent se conformer aux exigences de la ferme qu'ils visitent pour l'utilisation de tout équipement de protection individuelle (ÉPI). Si la ferme hôte a son propre plan opérationnel, tous les employés des services à la ferme doivent le passer en revue avec le producteur avant d'entrer.

3. Nettoyage et désinfection

À leur arrivée à la ferme, les employés des services à la ferme vont :

1. Enfiler une salopette propre; ils ont à leur disposition des salopettes jetables qu'ils peuvent revêtir à la demande du producteur;
2. Enfiler des bottes en caoutchouc, ou des couvre-bottes en caoutchouc désinfectés comme il faut si le producteur est d'accord; des bottes jetables sont à la disposition de tous les membres de l'équipe qu'ils peuvent enfiler à la demande du producteur;
3. Se laver les mains avec du savon et de l'eau, ou utiliser du désinfectant pour les mains lorsqu'ils ne peuvent pas se laver les mains;
4. Enfiler des gants en latex jetables;
5. Mettre un masque;
6. Nettoyer tout leur équipement pour la visite avec des lingettes désinfectantes;
7. Commencer la visite en-dehors de l'étable et éviter d'entrer par la salle de traite si possible. Si des couvre-bottes en caoutchouc sont utilisés, ils demanderont au producteur de remplir leur seau de désinfection avec de l'eau chaude pour qu'ils puissent les nettoyer / désinfecter après la visite;
8. Éviter de marcher dans l'allée de nourriture en tout temps, sauf si c'est nécessaire pour réaliser les évaluations du bien-être des animaux.



Avant de quitter la ferme, les employés des services à la ferme vont :

1. Proposer au producteur de recevoir ses rapports et les informations sur la visite par courriel ou par la poste afin d'éviter le contact papier-main;
2. Enlever tous leurs vêtements jetables (salopette, gants, couvre-bottes) avant de rentrer dans leur auto;
3. Placer tous leurs vêtements jetables dans un sac-poubelle neuf, fermer le sac-poubelle et demander au producteur où celui-ci souhaite que le sac-poubelle soit jeté (les employés des services à la ferme ne doivent pas emmener les sacs-poubelle usagés chez eux dans leur auto d'entreprise afin de ne pas transférer de bactéries / de virus indésirable d'une ferme à l'autre);
4. Utiliser des lingettes désinfectantes pour nettoyer tout leur équipement utilisé pendant la visite;
5. Nettoyer et désinfecter leurs bottes;
6. Se laver les mains avec du savon et de l'eau, ou utiliser du désinfectant pour les mains lorsqu'ils ne peuvent pas se laver les mains.

Nos employés des services à la ferme doivent informer le siège social lorsque leur stock d'équipement de protection individuelle et de produits de nettoyage / de désinfectants est faible. Nous leur enverrons alors les produits nécessaires, à savoir :

- Masques, gants en latex, salopettes et couvre-bottes jetables
- Sacs-poubelle
- Lingettes désinfectantes
- Désinfectant pour les mains d'une teneur en alcool de 60 % minimum

4. Contrôle et suivi

a. Contrôle auprès des clients avant les visites

Les visites de troupeau sont planifiées une (1) semaine à l'avance. Nous contactons tout d'abord les producteurs par téléphone pour leur demander s'ils sont à l'aise de recevoir la visite d'un(e) classificateur(-trice) et/ou d'un(e) évaluateur(-trice) Holstein Canada. Si le producteur répond NON, nous notons son nom, son préfixe / numéro, et la raison du refus; et nous planifierons la visite à une date ultérieure.

Si le producteur nous répond OUI, nous lui demanderons :

1. Avez-vous eu, vous ou une personne de votre foyer, des symptômes liés à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours?
2. Avez-vous été, vous ou une personne de votre foyer, en contact avec quelqu'un qui a eu la COVID-19 au cours des 14 derniers jours?
3. Avez-vous été, vous ou une personne de votre foyer, mis en quarantaine obligatoire au cours des 14 derniers jours?

Si le producteur nous répond NON aux trois (3) questions ci-dessus, nous planifierons la visite et nous lui demanderons les choses suivantes pour connaître ses exigences spécifiques :

- i. Quand j'arrive à la ferme, y a-t-il une entrée spécifique que vous préférez que j'utilise pour entrer dans votre étable?
- ii. Exigez-vous que j'utilise des mesures de biosécurité supplémentaires sur votre ferme? J'ai avec moi de l'équipement de protection personnel, un masque / une salopette / des bottes jetables.



Holstein Canada utilise un système de planification moderne. Tous les producteurs que nous contactons chaque jour, qu'ils confirment la visite ou non, sont enregistrés dans la base de données nationale du livre généalogique (leur nom, leur adresse et leur préfixe / numéro). Ce système de planification nous permet d'avoir une méthode de suivi facile et efficace.

b. Contrôle auprès des employé(e)s chaque jour

Tous les employé(e)s doivent se conformer à un processus de dépistage passif avant de commencer leur journée de travail. Tous les matins à 6 h 30 HNE, les employé(e)s reçoivent un lien par texto pour répondre aux questions suivantes :

1. Avez-vous l'un de ces symptômes / signes, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils s'aggravent? *Les symptômes ne doivent pas être chroniques ou liés à tout autre cause ou condition médicale.*
 - Fièvre ou frissons
 - Difficulté à respirer ou essoufflement
 - Toux
 - Mal de gorge / difficulté à avaler
 - Nez qui coule / nez bouché ou congestion nasale
 - Baisse ou perte de l'odorat ou du goût
 - Nausées, vomissements, diarrhée ou douleur abdominale
 - Ne pas se sentir bien, extrême fatigue, muscles douloureux
2. Avez-vous eu un contact rapproché avec un cas confirmé ou probable de COVID-19?
3. Êtes-vous sorti du Canada au cours des 14 derniers jours?

Les employé(e)s qui répondent « Non » à toutes ces questions ont le droit de commencer leur journée de travail.

Les employé(e)s qui répondent « Oui » à l'une de ces questions ne viendront pas au travail. De la même manière, les employés des services à la ferme de Holstein Canada n'ont pas le droit de travail s'ils ressentent l'un des symptômes de grippe ou du rhume. Ils doivent rester à la maison ou rester à l'hôtel et s'auto-isoler conformément aux lignes directrices des services de santé publique locaux. Ils doivent informer leur superviseur et suivre les protocoles établis en interne pour reporter leurs visites.

Si, en tout temps, un employé ressent ces symptômes, il doit annuler tous ses rendez-vous, s'auto-isoler pendant 24 heures et surveiller lui-même ses symptômes. Si les symptômes persistent, les employés doivent se faire tester pour la COVID-19 et s'auto-isoler jusqu'à ce que les résultats du test soient confirmés.

Tous les employés des services à la ferme ont reçu une (1) trousse de test COVID-19 qu'ils doivent garder sur eux lors de leurs déplacements afin de pouvoir se tester rapidement pour la COVID-19, où qu'ils se trouvent, s'ils estiment que cela est nécessaire. L'échantillon de ce test est envoyé par service de messagerie à un laboratoire privé. Une fois le test envoyé, l'employé doit s'auto-isoler jusqu'à ce que les résultats du test soient confirmés.



Communication et suivi

Les informations ci-dessus ont été communiquées à tous nos employé(e)s des services à la ferme par courriel et verbalement par leur gestionnaire. Les employé(e)s ont passé en revue ces informations et ont eu l'occasion d'avoir des réponses à leurs questions.

Ce plan est revu régulièrement et lorsque les exigences gouvernementales ou les processus internes changent.